

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 38	Absent(s) excusé(s) : 4	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 1
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 28 mars 2017

Vote(s) pour : 39

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 3 avril 2017,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2017-04-03-BD-8.1 :

**Plateau de Frescaty : acquisition de la deuxième partie de l'ex zone de vie par Metz Métropole auprès de l'EPFL.**

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code de l'Urbanisme,  
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la convention de gestion foncière du 2 juillet 2013 et ses avenants successifs établis entre Metz Métropole et l'EPFL fixant les conditions de portage par l'EPFL du site du Plateau de Frescaty et notamment celles concernant le rachat dudit site par Metz Métropole,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2013 approuvant un plan directeur d'aménagement pour l'ancienne BA 128,  
VU les actes de cession en date du 16 juin 2015 entre l'Etat et les Communes (Moulins-lès-Metz, Augny et Marly) et entre les Communes et l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) actant l'EPFL comme propriétaire officiel de l'ancienne BA 128, dénommée "Plateau de Frescaty",  
VU l'acte de cession en date du 31 mai 2016 entre l'EPFL et Metz Métropole, actant Metz Métropole comme notamment propriétaire de 19 ha 76 a 89 ca de l'ex zone de vie,  
VU l'évaluation de la valeur vénale de la deuxième partie de l'ex zone de vie d'une superficie de 11ha 51a 43ca par France Domaine,  
CONSIDERANT les ambitions de Metz Métropole relatives au réemploi et à la reconversion du site,  
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole d'acquérir les parcelles provisoirement cadastrées section 13, n° b/1, c/1 et d/1 d'une superficie de 11ha 51a 43ca qu'elle souhaite aménager en vue de céder une partie à la SCI LULAVA,

DECIDE de donner son accord à l'acquisition à l'euro symbolique, montant validé par France Domaine, de la deuxième partie de l'ex zone de vie, propriété de l'EPFL, d'une superficie de 11ha 51a 43ca, parcelles provisoirement cadastrées section 13, n° b/1, c/1 et d/1 situées sur la Commune d'Augny,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme  
Metz, le 4 avril 2017  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Ce document, destiné aux archives cadastrales, est établi conformément aux prescriptions de l'article 52 de la loi du 31 mars 1884

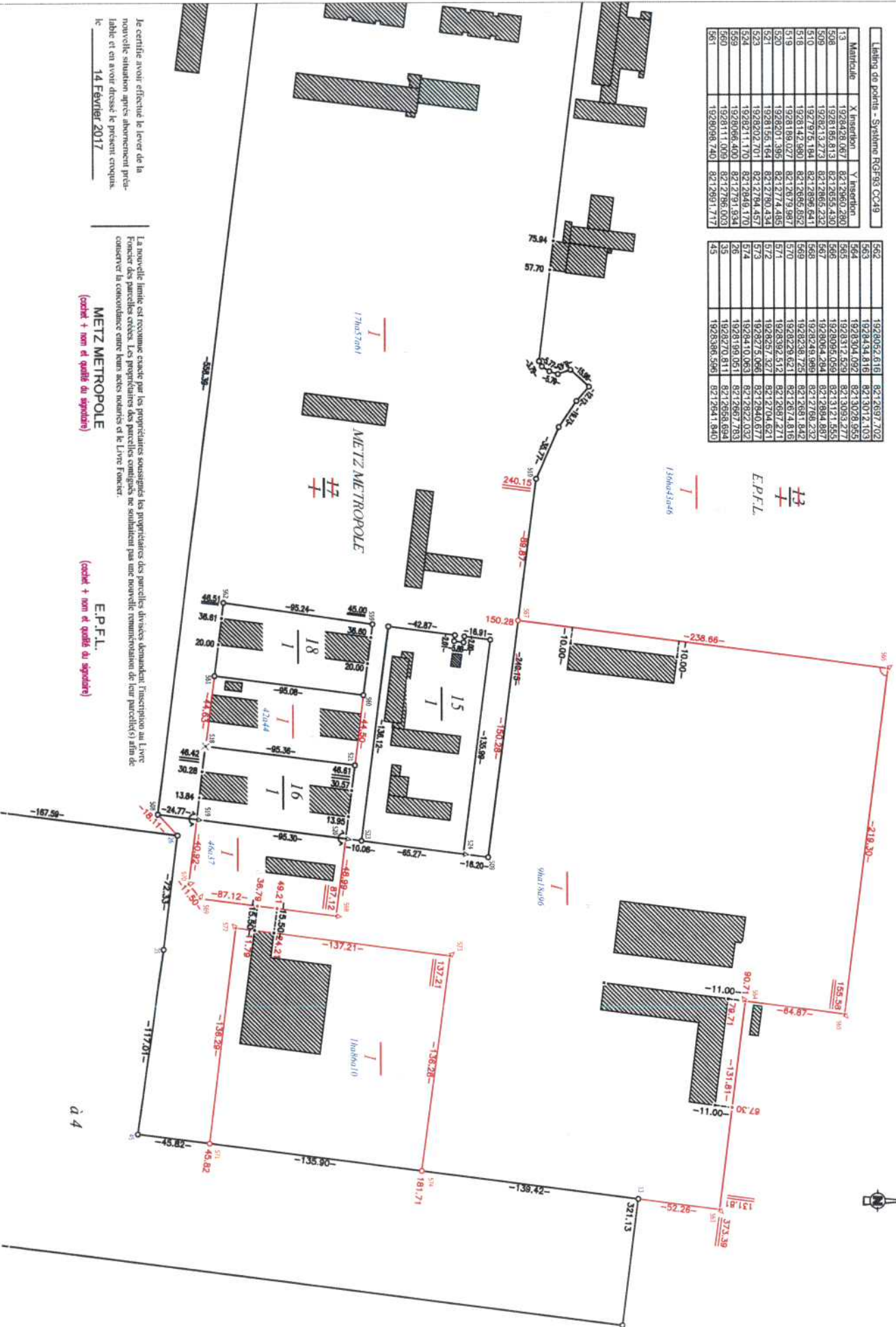
Commune de AUGNY

Section : 13 Lieudit : Base Aérienne

Croquis  
N°  
Feuille 1/1

Liaison de points - Système RGF93/CC48		
Matricule	X insertion	Y insertion
13	1928428.087	8213960.280
508	1928186.813	8212955.430
509	1928213.273	8212896.232
510	1927975.184	8212896.641
518	1928142.980	8212666.852
519	1928189.027	8212679.987
520	1928201.395	8212774.485
521	1928156.164	8212780.434
523	1928202.701	8212784.457
524	1928211.170	8212946.170
559	1928066.400	8212721.934
560	1928111.009	8212786.003
561	1928098.740	8212891.717

562	1928092.619	8212897.202
563	1928434.816	8213012.103
564	1928304.082	8213028.955
565	1928317.529	8213093.277
566	1928066.050	8213121.555
567	1928054.294	8212984.887
568	1928248.989	8212766.232
569	1928238.725	8212681.842
570	1928228.621	8212674.816
571	1928392.512	8212687.271
572	1928257.327	8212704.621
573	1928275.066	8212840.677
574	1928410.063	8212827.032
575	1928198.051	8212697.783
26	1928270.811	8212658.694
35	1928386.599	8212841.840
45		



Je certifie avoir effectué le lever de la nouvelle situation après abonnement préalable et en avoir dressé le présent croquis le 14 Février 2017

La nouvelle limite est reconnue exacte par les propriétaires soussignés les propriétaires des parcelles divisées demandant l'inscription au L.V.N.C. Foncier des parcelles divisées. Les propriétaires des parcelles concernées ne soussignent pas une nouvelle rémanimation de leur parcelle(s) afin de conserver la concordance entre leurs actes notariés et le Livre Foncier.

**METZ METROPOLE**  
(coché + nom et qualité du signataire)

**E.P.F.L.**  
(coché + nom et qualité du signataire)

## BORDEREAU D'ENVOI

### Destinataire

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 3 avril 2017.</i>		Contrôle de légalité
<b>Point 8.1</b> – Plateau de Frescaty : acquisition de la 2 <sup>ème</sup> partie de l'ex zone de vie par MM auprès de l'EPFL. <b>X</b>	1	
<i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
<b>Point 8.2</b> – Plateau de Frescaty : projet de cession de 3 parcelles bâties à la SCI LULAVA. <b>X</b>	1	
<i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
<b>Point 9</b> – Plateau de Frescaty : facturation des badges électroniques d'accès. <b>X</b>	1	
<b>Point 10</b> – SPL Metz Métropole Moselle Congrès : approbation d'une convention financière au titre de l'exercice 2017. <b>X</b>	1	
<i>Annexe</i> : Convention. <b>X</b>	1	
<i>Annexe</i> : Tableau financier. <b>X</b>	1	
<b>Point 11</b> – Metz Métropole Développement : attribution d'une subvention pour 2017 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens. <b>X</b>	1	
<i>Annexe</i> : Convention.	1	
<b>Point 12</b> – Association Club Metz Technopôle : attribution d'une subvention pour 2017 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens. <b>X</b>	1	
<i>Annexe</i> : Convention.	1	
<b>Point 13</b> – Application du tarif réduit de billetterie du Musée de La Cour d'Or – Metz Métropole pour les détenteurs du Pass Lorraine. <b>X</b>	1	
<b>Point 14</b> – Programme d'investissement du Centre Pompidou-Metz pour l'année 2017 – affectation de l'Autorisation de Programme 17ATEC01. <b>X</b>	1	
<i>Annexe</i> : Programme d'investissements 2017. <b>X</b>	1	
<b>Point 15</b> – Contribution financière à l'EPCC Centre Pompidou-Metz pour l'année 2017. <b>X</b>	1	
<b>Point 16</b> – Contribution financière à l'EPCC ESAL-CEFEDM pour l'année 2017.	1	
<b>Nombre total des actes transmis :</b> 10 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 4 avril 2017

Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

